



BARÈME D'HONORAIRES DE TRANSACTION *

Prix de vente	Honoraires TTC
En-dessous de 160 000€	Forfait de 8000€ TTC
Au-dessus de 160 001€	5% TTC

Transactions d'immeuble non destinés à l'usage d'habitation (Box, place de parking, Cave, ...)

Forfait de 3000€ TTC

Biens à usage professionnel (bureaux/commerces)

6% Hors Taxes

Cession de fonds de commerce et de droit au bail

10% Hors Taxes avec un minimum de 3000€



SIB

Société Immobilière de la Basilique

Capital social : 25.000 Euros

RCS Evry B 353956 980

N° CPI91012016000010857

Délivrée par la CCI de l'Essonne

Transaction : 120.000 Euros

Caisse de Garantie : GALIAN

89, rue de la Boétie 75008 Paris

***Toute baisse du prix de vente lors d'une négociation par offre d'achat peut entraîner un nouveau calcul des honoraires de l'agence, suivant la complexité du dossier.**

***Les honoraires de l'agence sont à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire.**

***TVA au taux en vigueur de 20% incluse.**

***Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR. En cas de commercialisation de biens neufs : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.**

***Le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.**



HONORAIRES DE GESTION 2025

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	7% TTC* du loyer hors charges
Locaux meublés	
Locaux commerciaux ou locaux professionnels	
Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt, ...) + terrains	
Immeubles entiers	2,7% (assurance CHEVALIER) sur le loyer + charges
Garantie du paiement des loyers impayés, détériorations immobilières et protection juridique (en sus des honoraires de gérance)	

HONORAIRES DE LOCATION 2025

LOCATIONS ET LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION

HONORAIRES TTC ⁽¹⁾

A LA CHARGE DU : ⁽²⁾

	100€	Bailleur
Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5) - Entremise et négociation - Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail - Etat des lieux location meublée - Etat des lieux location vide	10€ par m ² habitable	Locataire et bailleur
	3€ par m ² habitable	Locataire et bailleur
	3€ par m ² habitable	Locataire et bailleur
Locaux de droit commun OU locaux commerciaux OU locaux professionnels - Négociation - Etat des lieux - Rédaction de bail	15% TTC* du loyer annuel charges comprises	Locataire
Autres locaux ou terrains (garage, entrepôt, ...)		



SIB GESTION

Capital social : 8000 Euros
RCS: Evry B 479 472 508
N° CPI 91012016000010857 délivrée
par la CCI ESSONNE

Caisse de Garantie : GALIAN
89, rue de la Boétie 75008 Paris

-Transaction : 120.000 Euros
-Gestion : 340.000 Euros

*Honoraires soumis à modification suivant l'évolution du dossier

1/ TVA au taux en vigueur de 20% incluse.

2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputer au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

3/ Les honoraires évoluent selon les zones (très tendu/tendue). La liste des villes est consultable à l'agence.